



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 376 - 21 mars 2024



ÉDITO



Antoine Deruennes, directeur général de l'Agence France Trésor

Émettre la dette de l'État et gérer sa trésorerie : voici les deux missions de l'Agence France Trésor. Antoine Deruennes, directeur général de l'Agence, présente ces missions qui protègent les intérêts des contribuables et assurent le bon fonctionnement de l'État.

[Lire la suite](#)



Institutions

La Cour des comptes publie son rapport public annuel

Dans son rapport public annuel, la Cour des comptes analyse l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique et se penche sur la situation d'ensemble des finances publiques, qui lui semble préoccupante.

[Lire l'article](#)

Le Conseil d'État annule la tarification d'utilisation du réseau ferré national fixée pour 2024 par SNCF Réseau

Pour le Conseil d'État, SNCF Réseau n'a pas respecté la procédure prévue pour la détermination des redevances dues par les régions pour faire circuler les trains express régionaux. Il a toutefois différé les effets de son annulation pour permettre l'adoption d'une nouvelle tarification et ne pas porter atteinte à l'équilibre financier de SNCF Réseau.

[Lire l'article](#)

Révision de la Constitution pour y inscrire la liberté des femmes de recourir à une interruption volontaire de grossesse

La Constitution du 4 octobre 1958 a été modifiée, conformément à la procédure prévue à son article 89, pour y inscrire la liberté garantie aux femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Plus précisément, il a été ajouté à l'article 34 une disposition renvoyant à la loi pour déterminer « *les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* ». Le projet de révision constitutionnelle a été approuvé par le Parlement réuni en Congrès par 780 voix pour et 72 voix contre ; il y a eu 50 abstentions. La dernière révision constitutionnelle remontait à 2008.

[Accéder au document](#)



Juridictions

La Cour de cassation maintient sa jurisprudence sur les délais de contestation d'un titre exécutoire émis par l'autorité publique

La Cour de cassation a rendu, le 8 mars 2024, deux arrêts s'opposant à l'alignement de sa jurisprudence sur la décision Czabaj du Conseil d'État en matière de délais de recours contre les décisions administratives individuelles.

Décision n° 2023-1080 QPC du 6 mars 2024, Société de la Fontaine : double degré de juridiction pour l'examen d'un incident contentieux relatif à l'exécution d'une peine de confiscation

La décision n° 2023-1080 QPC du 6 mars 2024 concerne le deuxième alinéa de l'article 710 du code de procédure pénale, dans sa rédaction résultant de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire qui prévoit « *En matière criminelle, la chambre de l'instruction connaît des rectifications et des incidents d'exécution auxquels peuvent donner lieu les arrêts de la cour d'assises* ». Comme le rappelle le Conseil constitutionnel, les arrêts de la chambre de l'instruction étant rendus en dernier ressort, il résulte des dispositions contestées que, lorsque la peine de confiscation a été prononcée par une cour d'assises, le tiers propriétaire dont le titre n'est pas connu et qui n'a pas réclamé cette qualité au cours de la procédure porte sa requête en incident contentieux devant une juridiction dont la décision est insusceptible d'appel. En revanche, lorsque cette peine a été prononcée par le tribunal correctionnel, il porte sa requête devant une juridiction dont la décision est susceptible d'appel. Les dispositions contestées procèdent donc à une distinction injustifiée entre les tiers propriétaires qui soulèvent un incident contentieux relatif à l'exécution d'une peine de confiscation. Ainsi, elles méconnaissent le principe d'égalité devant la justice. Le Conseil constitutionnel a donc déclaré les dispositions en cause contraires à la Constitution.

[Accéder au document](#)The logo for 'Commande publique' features a central yellow rectangle with the text 'Commande publique' in white. This rectangle is flanked by two horizontal rows of six yellow circles each, creating a symmetrical, dotted-line effect.

**Commande
publique**

Le Conseil d'État confirme l'incompatibilité du référé précontractuel et du référé contractuel en Polynésie française

En Polynésie française, l'introduction d'un référé contractuel en application de l'article L. 551-14 du code de justice administrative est manifestement irrecevable lorsque le demandeur a formé un référé précontractuel en application de l'article L. 551-24, et que l'acheteur ou l'autorité concédante a respecté la suspension de la signature du contrat ordonnée par la juridiction et s'est conformé à l'ordonnance de référé précontractuel.

[Lire l'article](#)



Finances publiques

Octroi de mer : la Cour des comptes propose de refondre le dispositif fiscal

L'octroi de mer, taxe existant depuis très longtemps en Outre-mer, est particulièrement important pour les collectivités locales puisqu'il garantit largement leur autonomie financière. Dans son rapport, la Cour des comptes évalue et dresse un bilan des effets budgétaires et économiques de ce dispositif.

[Lire l'article](#)



Marchés

Le marché unique européen constitue un véritable atout pour l'économie, selon une publication de la direction générale du Trésor

Dans son n° 338 de Trésor Info, la direction générale du Trésor souligne que les relations économiques très intenses entre les États membres ont permis de favoriser le développement économique de l'ensemble de ces États. Le marché unique favorise également le développement de l'innovation et la hausse de la productivité.

[Lire l'article](#)

Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics, présente le plan national anti-contrefaçons 2024-2026 de la Douane

En 2023, la Douane a retiré du marché plus de 20 millions d'articles contrefaits, un record. Au regard des nouvelles menaces, et afin d'identifier et de démanteler des réseaux de mieux en mieux organisés, un plan d'action national pour la période 2024-2026 a été dévoilé par le ministre délégué chargé des Comptes publics le 1er mars 2024.

Ce plan utilise les nouveaux outils juridiques issus de la loi du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face à ces nouvelles menaces. La prévention et la répression des trafics de contrefaçons sur internet et sur les réseaux sociaux sont particulièrement mis en avant dans le cadre du plan d'action.

[Accéder au document](#)

Entreprises

Vente en vrac : quelle réglementation pour les professionnels ?

La direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression décrypte la réglementation applicable aux professionnels de la vente en vrac et attire l'attention du consommateur sur quelques points de vigilance.

[Lire l'article](#)

L'INSEE publie une étude sur l'implantation de la filière spatiale en Île-de-France

L'Île-de-France est la première région d'implantation des établissements de la filière spatiale et la deuxième région employeuse dans ce domaine, avec près d'un quart des effectifs nationaux. L'étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) analyse les caractéristiques de la filière spatiale en Île-de-France au regard de l'écosystème spatial français, dont elle constitue avec le sud-ouest l'un des deux pôles principaux.

[Lire l'article](#)



Numérique

Les juges de l'Union clarifient les règles relatives à la vente aux enchères de données à caractère personnel à des fins publicitaires

Par un arrêt du 7 mars 2024, la Cour de justice de l'Union européenne est venue préciser la notion de « données à caractère personnel » ainsi que les conditions dans lesquelles une organisation sectorielle doit être qualifiée de « responsable conjoint de traitement ».

[Lire l'article](#)

Arrêt de la CJUE : un État membre et Europol sont solidairement responsables en cas de traitement de données illicite lors d'une coopération

L'arrêt rendu le 5 mars 2024 concerne l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les violations du traitement de données pouvant résulter d'une coopération entre cette entité et un État membre. Les juges de l'Union retiennent qu'en cas de traitement de données illicite dans le cadre d'une coopération entre Europol et un État membre, ces deux entités seront responsables solidairement. La personne concernée par ce traitement de données illicite doit démontrer que ce dernier lui a causé un préjudice dans le cadre d'une telle coopération.

Emploi

Avis du Conseil d'État sur les congés payés en cas de maladie

Le Conseil d'État a été saisi par le Premier ministre d'une demande d'avis portant sur la mise en conformité avec le droit de l'Union européenne des dispositions du code du travail en matière d'acquisition de congés pendant les périodes d'arrêt maladie. Le Conseil d'État a rendu son avis le 13 mars 2024, conduisant le Gouvernement à déposer un amendement au projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en cours de discussion au Parlement.

[Lire l'article](#)

SUR LE SITE

[Toutes nos rubriques](#)[Archives des numéros précédents](#)

Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Laure Bédier / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Raphaël Arnoux, Kévin Bouchard, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot, Émilie Lefebvre / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Droits réservés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)